

Aperçu des prestations

La présente annexe a pour but de donner un aperçu des différences principales entre votre produit actuel et celui proposé en libre passage.

<p>Société Mutuel Assurances SA Assurance pour frais de traitement hospitalier (HGAM01)</p> <p>Votre couverture actuelle</p>	<p>Société Groupe Mutuel Assurances GMA SA Assurance en cas d'hospitalisation (HCGA01)</p> <p>Nouvelle couverture proposée</p>
<p>Assurés au bénéfice d'une couverture annuelle d'au maximum Fr. 7'500.–</p>	
<p>Assurance pour frais de traitement hospitalier</p>	<p>Assurance en cas d'hospitalisation (division commune)</p>
<p>L'assurance HGAM01 couvre les frais d'hospitalisation jusqu'au montant annuel indiqué sur la police d'assurance.</p> <p>Hospitalisation à l'étranger (urgence) Sans limitation de durée</p>	<p>L'assurance HCGA01 niveau 1 couvre les frais d'hospitalisation en division commune dans un établissement hospitalier suisse, sans limitation de montant.</p> <p>Hospitalisation à l'étranger (urgence) ou en établissement pour soins psychiatriques Couverture de 60 jours par année civile au maximum. A l'étranger, l'assureur alloue Fr. 500.–/jour.</p>
<p>Assurés au bénéfice d'une couverture annuelle de Fr. 10000.– à Fr. 15000.–</p>	
<p>Assurance pour frais de traitement hospitalier</p>	<p>Assurance en cas d'hospitalisation (division semi-privée)</p>
<p>L'assurance HGAM01 couvre les frais d'hospitalisation jusqu'au montant annuel indiqué sur la police d'assurance.</p> <p>Hospitalisation à l'étranger (urgence) Sans limitation de durée</p>	<p>L'assurance HCGA01 niveau 2 couvre les frais d'hospitalisation en division semi-privée dans un établissement hospitalier suisse, sans limitation de montant, au maximum pendant 90 jours par année civile.</p> <p>Hospitalisation à l'étranger (urgence) ou en établissement pour soins psychiatriques</p> <ul style="list-style-type: none"> - La durée des prestations servies à l'étranger ou dans un établissement pour soins psychiatriques est limitée à 60 jours. - A l'étranger, l'assureur alloue Fr. 1000.–/jour.
<p>Assurés au bénéfice d'une couverture annuelle de Fr. 20000.– à illimitée</p>	
<p>Assurance pour frais de traitement hospitalier</p>	<p>Assurance en cas d'hospitalisation (division privée)</p>
<p>L'assurance HGAM01 couvre les frais d'hospitalisation jusqu'au montant annuel indiqué sur la police d'assurance.</p> <p>Hospitalisation à l'étranger (urgence) Sans limitation de durée</p>	<p>L'assurance HCGA01 niveau 3 couvre les frais d'hospitalisation en division privée dans un établissement hospitalier suisse, sans limitation de montant, au maximum pendant 90 jours par année civile.</p> <p>Hospitalisation à l'étranger (urgence) ou en établissement pour soins psychiatriques</p> <ul style="list-style-type: none"> - La durée des prestations servies à l'étranger ou dans un établissement pour soins psychiatriques est limitée à 60 jours. - A l'étranger, l'assureur alloue Fr. 1500.–/jour.